

# Conseil communal du 29 novembre 2024

**Présent:** le bourgmestre Félix Eischen (CSV) ; les échevins Marc Bissen (LSAP) et Romain Kockelmann (CSV), les conseillers communaux Cheryl Binck-Geschwind (CSV), Larry Bonifas (déi gréng), Guy Breden (CSV) Maryse Frantzen (DP), Natacha Koch (CSV), Guy Kohlen (CSV), Patrick Krecké (DP), Claudine Meyer-Deitz (LSAP), Max Molitor (LSAP) et Nathalie Noesen-Heintz (LSAP)

**Excusé:** /

**Début de la séance:** 08.30 heures

Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés unanimement sauf les points 4 et 5.1.

## SÉANCE PUBLIQUE

## COMMUNICATIONS

M. Félix Eischen, bourgmestre (CSV), souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal pour la séance du 29 novembre 2024. Le budget sera présenté séance tenante en présence de M. Mike Back, préposé du service financier, et de son équipe. Tous les membres du conseil ont reçu une version écrite du budget et pourront consulter le service des finances au cours des trois prochaines semaines pour poser des questions et obtenir des informations complémentaires. Le budget sera adopté lors de la prochaine réunion en décembre. Le public et M. Serge Bonifas sont salués. M. Serge Bonifas informera ultérieurement de la rénovation des bâtiments A & B de l'école centrale à Kehlen. Ce projet commencera dès que les enfants des bâtiments A & B seront transférés à l'école au quartier Elmen. La commune s'efforce d'achever ce projet pour la prochaine année scolaire. Des inquiétudes sont exprimées quant au fait que cela pourrait éventuellement durer jusqu'à Noël, ce qui sera le dernier délai, mais tout sera fait pour l'éviter. Ces faits ont déjà été discutés avec le personnel de l'école. Toutes les entreprises ont également été informées de l'importance de ce que ces enfants puissent commencer l'école le 15 septembre 2025 et sont priées de respecter les délais.

L'ordre du jour de la séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Romain Kockelmann (CSV) communique que les syndicats SIDERO et SIDOR ont adopté le budget à l'unanimité lors de leur dernière réunion du bureau. Pour le budget rectifié 2024 du SIDOR, il reste un boni de 7.398.735,00€ dans le budget ordinaire et un boni de 81.351.218,00€ dans le budget extraordinaire. Cela donne un total de 88.749.953,00€. Pour le budget 2025, il reste donc un résultat annuel de 179.974,00€, auquel s'ajoutent encore 7 millions d'euros provenant du budget ordinaire rectifié. Cela donne un total final de 7.578.709,00€. Il reste encore 2.949.976,00€ du budget extraordinaire de

2025. Si nous additionnons les 81 millions, nous obtenons un résultat de 84.301.194,00€ qui restent dans le budget extraordinaire, ce qui donne un total de 91.879.904,00€. Chez SIDOR, les participations des communes au budget restent à 0 euro. Les taxes sur les déchets restent inchangées. Pour la commune, le prix reste à 96€ par tonne. L'unique élément ayant changé auprès de SIDOR est l'ajout d'un montant minimum pour tout ce qui pèse moins de 200 kg, tous déchets confondus, afin d'éviter les allers-retours.

Dans le budget rectifié, il reste un boni de 53.267,00€ dans le service ordinaire du SIDERO pour 2024 et un boni de 33.083.037,00€ dans le service extraordinaire. Dans le budget 2025, il y a un boni de 76.267,00€ dans le service ordinaire et un boni de 1.407.531,00€ dans le service extraordinaire. Pour les paiements, c'est différent, c'est-à-dire que dans le budget rectifié 2024, la commune doit payer des redevances au service ordinaire pour un montant de 1.600.706€ et au service extraordinaire, en raison de la station d'épuration, pour un montant de 2.428.544€. La commune est donc redevable à SIDERO d'un montant total de 3.435.251€.

Au niveau de l'ordinaire de 2025, la commune doit payer des redevances s'élevant à 1.103.900,00€ et à 1.495.735,00€ pour l'extraordinaire. Ce qui fait pour 2025 un total de 2.599.635,00€ à payer. Ces chiffres sont tous indiqués dans le budget 2025.

Monsieur Guy Breden (CSV) donne des informations quant au syndicat SIGI et au LEADER Lëtzebuerg West. Le 12 novembre 2024 a eu lieu le comité du SIGI lors duquel ont été présentés les stratégies et le budget. Les chiffres seront abordés plus tard durant la présentation du budget. Le budget 2025 a légèrement augmenté. Le SIGI emploie de nombreuses personnes en interne et ne fait plus appel à des personnes externes, ce qui a également un impact. Ce budget a également été approuvé à l'unanimité par le comité du SIGI. En ce qui concerne la nouvelle stratégie, il a été décidé de se réorienter et de suspendre le développement du SIGINOVA. Beaucoup de fonctions vont être récupérées mais

utilisées dans une technologie connue. La commission microinformatique, composée de collaborateurs de différentes communes ayant des compétences au niveau informatique et technologique ont également pu apporter leur contribution. Monsieur Fabio Sousa y représente la commune de Kehlen et il est très engagé. Le SIGI a délibérément renoncé au SIGIday, auquel sont invités tous les membres de tous les conseils communaux du pays, car il s'agit ici, pour une fois, de fournir des résultats et non de faire de vaines promesses comme par le passé. Un moment fort aura lieu en 2025 avec les « workflows », un système permettant d'accompagner numériquement chaque document du début jusqu'à la réunion du conseil communal. De nombreuses communes ont assisté à la démonstration de ce système, dont Kehlen, et ont convaincu le secrétaire. Ce programme, utilisé par la commune d'Esch, sera transformé en « multicomunes » et nous espérons que d'ici l'été prochain, ce programme pourra être introduit dans les premières communes. Une grande plus-value sera également apportée, surtout s'il y a un « silence pour approbation », qui permettra aussi d'intégrer des rappels. Le SIGIday ne pourra être planifié qu'ensuite, c'est-à-dire à l'automne, afin d'annoncer aux communes ce qui sera mis en œuvre à l'avenir sur le plan numérique. Certes, Monsieur Guy Breden (CSV), vice-président du syndicat SIGI, est convaincu que le SIGI est sur la bonne voie.

Monsieur Guy Breden (CSV) indique qu'un grand comité a eu lieu mardi au sein du LEADER. Dans ce contexte, trois points doivent être abordés. L'ORT Gutlland a présenté le projet « Slow-Mobility », qui est en rapport avec le « Slow Tourism ». Il s'agit d'une sorte de « storytelling », soit des tours accompagnés d'attractions et d'histoires.

L'un de ces circuits s'appelle « Zwischen historischem Fahren und moderner Kunst » et passe par Nospelt avec l'attraction « Péckvillercher ». Souvent, les touristes à la recherche de ce type d'activité se rendent sur place avec leur propre vélo. Tous ces circuits sont désormais disponibles sur l'application « Komoot ». Il existe également une vidéo intitulée « Slow Cycling Gutlland ». Jusqu'à présent, ces parcours ne sont décrits

que sous forme numérique. Donc sur Internet, et il y a aussi un panneautage de prévu. Au niveau du budget, 122.000 € ont été prévus et 119.000 € ont été dépensés, répartis et pour lesquels notre région a alloué 14.300 €. Le projet a beaucoup de succès puisqu'il y a déjà plus de 500 « followers » pour ces tours sur l'application « Komoot », ce qui est un bon chiffre. Le projet a pour but d'étendre cela sur tout le pays, notamment à Uelzechtall, Sirdall, etc. Le comité LEADER propose que des personnes à vélos avec landau ou une remorque pour enfants aient la possibilité de participer. Il existe une brochure « Projektpanorama » qui reprend tous les projets réalisés par le Lëtzebuerg West de 2014 à 2022, avec un total de 150 projets. Cette brochure sera imprimée en 550 exemplaires et distribuée dans les communes. Elle est bien entendu également disponible sous forme numérique. La commune de Kehlen n'y est pas mentionnée, car elle n'a adhéré que plus tard à LEADER. Le LEADER Lëtzebuerg West couvre une superficie de 248,30 m<sup>2</sup> et compte plus de 50.000 habitants. Les communes membres sont Bissen, Garnich, Habscht, Helperknapp, Koerich, Kehlen, Mamer, Mersch et Steinfort. La commune de Kehlen fera partie du prochain « Projektpanorama ». Il existe un projet intitulé « den Dall vun de siwe Schlässer », qui représente un grand défi. Cette vallée est largement annoncée dans les alentours, mais de nombreux châteaux ne sont pas accessibles ou sont en cours de rénovation. C'est pourquoi il existe un projet de sentier pédestre de plus de 40 km qui relierait ces châteaux à des points et centres d'information. Par exemple, à Hollenfels, il est prévu d'installer une exposition permanente attrayante dans l'église, liée aux nouvelles technologies, à l'intelligence artificielle, aux animations 3D, etc. Trois communes sont particulièrement concernées et apportent une contribution financière, à savoir Mersch, Helperknapp et Koerich. Ce projet, n'étant actuellement qu'un concept, doit être développé avec LEADER. Les nuitées constituent un autre défi, car personne ne parcourt 40 km en une journée. Tout devrait être terminé d'ici 2027. Le coût se chiffre à 340.000 €, répartis en 71 % de fonds européens, puisqu'il s'agit également d'un projet avec un label européen, et 29 % de fonds régionaux, donc financés par LEADER, ce qui correspond à un total d'environ 98.000 €. Ultérieurement, lors du comité, d'autres projets en cours ont été présentés, comme par exemple le « perfect dinner » organisé entre les maisons de jeunes, dans le cadre duquel le JUKI espère arriver en finale. Une discussion a eu lieu sur l'application Closer, car un projet y est actuellement en cours pour créer un prototype de distributeur automatique permettant d'emprunter des objets via l'application. Il y a aussi un projet de coopérative énergétique dont l'Agri-PV à Keispelt fait partie. Encore une information importante dans le cadre du développement du villageois, à savoir que Monsieur Benjamin Klein a été engagé le 15 novembre 2024 et qu'il

est à disposition de toutes les communes pour fournir des informations ou des conseils, dont la commune de Kehlen peut également en profiter.

**Madame Claudine Meyer-Deitz (LSAP)** a rapporté qu'elle s'est rendue hier au ZARO à Steinfort. Lors de l'inauguration de l'Agri-PV, elle a eu l'occasion de mener une discussion avec Monsieur le Ministre Lex Delles concernant le terrain à Koerich et la circulation à Windhof. Madame Laure Hieff, représentante du Ministère de l'Économie, en charge du ZARO, et membre du comité depuis peu, a également assisté à l'événement et a présenté une communication pertinente. Elle a annoncé qu'à compter de début janvier, toutes les communes devront notifier le Ministère des terrains qu'elles envisagent de transformer en zones industrielles, le Ministère projetant d'introduire des modifications dans ce domaine.

Il est donc impératif que la commune évalue rapidement son souhait d'extension. Le ZARO a convenu d'un rendez-vous le 11 décembre 2024 avec les représentants du Ministère de l'Économie. Madame Laure Hieff a été informée que, parmi les communes membres du ZARO, aucune ne s'oppose à ce projet, sous réserve que la question de la circulation soit résolue avant le lancement dudit projet.

Il est recommandé que le service technique procède à une vérification afin d'identifier la possibilité d'une extension souhaitable pour la commune de Kehlen, dans le but de soumettre ce projet au Ministère de l'Économie, au plus tard durant la première semaine de janvier.

**Monsieur Guy Kohnen (CSV)** a présenté des informations concernant le syndicat des déchets SICA. La commune de Leudelange a formulé une demande d'adhésion au SICA, mais celle-ci a été effectuée sous l'ancien collège et conseil communal. Cependant, les nouvelles autorités politiques ont décidé de ne pas adhérer au SICA pour plusieurs raisons. En premier lieu, le coût de l'adhésion est jugé trop élevé. Ensuite, la commune devra s'adapter financièrement au nouveau « Centre de ressources ». Enfin, la distance à parcourir pour les habitants est considérée comme trop importante. Cette décision a été officiellement communiquée, et la commune doit organiser sa propre gestion des déchets, chaque commune étant tenue de proposer un centre de déchets à ses habitants. Le SICA continue de collaborer avec ses communes membres.

De plus, un projet pilote a été mis en place avec des conteneurs à déchets installés dans notre commune. Toutefois, ce projet n'a pas donné de résultats concluants, les habitants jetant une grande variété de déchets sans respecter les consignes de tri. Malgré cela, les conteneurs resteront en place. Un contrôle sera effectué par le personnel afin d'assurer leur collecte selon le circuit classique avec Valorlux. Il convient de

noter que le projet pilote est désormais clos et a été évalué de manière négative.

Par ailleurs, lors du vote du budget du SICA, les chiffres finaux pour l'exercice 2025 ont été présentés. Le budget ordinaire présente un léger excédent de 7.258 €, tandis que le budget extraordinaire affiche une somme de 9.348.108 €, en raison de l'apport en capital effectué par les communes pour le nouveau « Centre des ressources ».

Enfin, une bonne nouvelle au sujet du projet du nouveau « service collect », où sont stationnés les camions. Un décompte final a été réalisé, et il en ressort un solde positif de 1,2 million d'euros. Toutefois, il ne sera pas possible de transférer ce solde vers le nouveau projet. La somme de 1,2 million d'euros sera proratisée à partir de janvier entre les communes membres, dans le but de soutenir leurs finances. Bien que le montant exact ne soit pas encore déterminé, il est prévu que Mamer reçoive la plus grande part, suivi de Bertrange et de Kehlen.

**Monsieur Marc Bissen (LSAP)** a annoncé que le comité du SICONA à Bertrange s'est réuni le 13 novembre 2024. Le budget a été approuvé à l'unanimité. Le budget ordinaire présente un boni de 446.000 €, auquel s'ajoutent les bonis des années précédentes. En revanche, le budget extraordinaire affiche un mali de 400.000 €. Ainsi, le budget rectifié pour les exercices 2024 et 2025 se solde par un boni de 125.000 € pour le SICONA.

Il convient de noter que l'expansion du bâtiment à Olm progresse conformément aux délais, avec une échéance fixée pour juin de l'année prochaine. L'intégralité de cette expansion sera financée par les recettes du SICONA. Aucune demande d'apport extraordinaire n'a été formulée auprès des communes, ce qui entraîne une diminution des réserves et implique la nécessité d'économies dans les années à venir. Ce point a été souligné dans le cadre du budget extraordinaire, qui ne prévoit pas d'importants investissements dans les équipements.

En ce qui concerne l'atelier à Kehlen, il est constaté qu'il est quelque peu exigü. Au cours de l'année, des démarches ont été entreprises pour identifier un espace à louer ou pour remplacer davantage de machines, mais les options disponibles se sont avérées soit trop coûteuses, soit trop éloignées. Par conséquent, une étude est en cours pour envisager l'agrandissement de l'atelier actuel. Le toit sera prolongé et des supports robustes seront ajoutés afin d'augmenter l'espace de stockage. De plus, la chaudière à pellets précédemment installée dans l'atelier a été retirée, permettant ainsi d'optimiser cet espace pour le stockage.

Bien que ces aménagements ne constituent pas une solution à long terme, ils permettront d'accroître temporairement la capacité de stockage. En ce qui concerne la participation

des communes, il est à noter avec satisfaction que toutes les communes ont augmenté leurs contributions pour le programme annuel, témoignant ainsi d'un engagement substantiel en faveur de la protection de l'environnement. Il semble que les communes aient constaté l'intérêt de cet investissement, notamment en raison du Pacte de la Nature, la commune de Kehlen ayant atteint le 2<sup>e</sup> niveau et qui offre davantage de subsides, créant ainsi une situation bénéfique pour toutes les parties concernées.

**Madame Natacha Koch (CSV)** invite les membres du conseil communal à assister à l'ouverture officielle du marché de Noël, prévue aujourd'hui à 18h. Par ailleurs, il est demandé à l'ensemble du conseil communal d'être présent sur scène demain à 12h45, accompagné par l'orchestre de Keispelt, afin de participer à l'accueil de Saint-Nicolas, qui arrivera à 13h15. Cette présence est requise pour garantir le bon déroulement de la cérémonie et permettre le démarrage ponctuel de la distribution des sachets.

**Le bourgmestre Félix Eischen (CSV)** indique que la zone 30 devant la commune a fait l'objet d'un appel d'offres, ce qui signifie que la commune a bien avancé et que la phase de mise en œuvre pourra commencer l'année prochaine. Il a remercié toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet et qui ont passé de nombreux appels téléphoniques et écrit des lettres en faveur de ce projet. Une initiative citoyenne, qui s'est fortement investie et dont le travail mérite d'être salué, a communiqué, à la suite d'un article publié dans un journal, que la réalisation de ce projet est attribuée à leur intervention. Toutefois, Monsieur Félix Eischen (CSV) tient à préciser que, bien qu'il ne souhaite en aucun cas minimiser les efforts remarquables de cette initiative, il aurait été souhaitable que la contribution de la commune, qui a également œuvré activement dans ce cadre, soit mentionnée dans cette communication. En effet, la commune a mobilisé d'importantes ressources, notamment par de nombreux appels téléphoniques, courriers électroniques et entrevues, pour aboutir à ce résultat. Dans un esprit de collaboration, il est essentiel que cette réalité soit communiquée aux citoyens de manière équitable, reflétant ainsi le travail conjoint réalisé.

Par ailleurs, une réunion entre les représentants du service technique communal, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, ainsi qu'un bureau d'études, a eu lieu récemment pour examiner la faisabilité d'un contournement routier. À ce titre, plusieurs options ont été envisagées. Concernant le contournement de Kehlen, deux variantes sont proposées dans le cadre du Plan National de Mobilité 2035 (PNM 2035): une route de contournement à l'ouest de Kehlen et une route de contournement à l'est de Kehlen, laquelle est actuellement privilégiée par la commune. En ce qui concerne la

route de liaison vers la zone industrielle, deux versions ont également été présentées: une première option située à proximité du village, jugée moins favorable par la commune, et une seconde option plus éloignée, reliant, au niveau de la station d'épuration, la zone d'activité à la route nationale 102 entre Mamer et Kehlen.

La commune, en collaboration avec le bureau d'études, analyse actuellement l'ensemble des données et propositions recueillies lors de cette réunion. L'objectif est de déterminer, parmi les quatre tracés envisagés, celui qui sera proposé au Ministère de Mobilité et des Travaux publics. Cette sélection s'accompagnera d'arguments justifiant la préférence pour une solution spécifique. À ce stade, aucune décision finale n'a été arrêtée, et les tracés ainsi que les parcelles concernées ne sont pas encore définis. Toutefois, il convient de noter que la commune de Kehlen est plus proche que jamais d'une concrétisation de ce projet. La réunion tenue avec le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, l'administration des ponts et chaussées et le bureau d'études a été qualifiée de constructive, témoignant d'une volonté commune de faire avancer ce projet structurant pour la commune. Des informations complémentaires seront communiquées au public dès que des avancées concrètes seront réalisées.

### **1. Règlement communal concernant l'allocation d'un subside pour l'utilisation de couches hygiéniques et d'articles d'hygiène pour des raisons de santé**

Initialement, ce subside a été introduit par suite de la détermination des redevances en matière d'enlèvement des déchets basée sur le volume des poubelles et la fréquence des vidanges. La taxe de poids portant préjudice aux parents d'enfants en bas âge et aux personnes au-delà de cette tranche d'âge souffrant d'une altération ou d'une perte du contrôle de l'appareil sphinctérien anal ou urinaire (incontinence) certifiée le cas échéant par attestation médicale. Néanmoins, l'allocation d'un subside de 4,00€ par mois aux parents d'enfants de 0 à 24 mois par mois et par enfant et aux personnes incontinentes d'un subside de 4,00€ par mois et par personne engendre un travail administratif non négligeable de sorte que le collège des bourgmestre et échevins propose d'allouer un subside annuel de 120,00€. Il s'ensuit que le conseil communal approuve le règlement communal concernant l'allocation d'un subside pour l'utilisation de couches hygiéniques et d'articles d'hygiène pour des raisons de santé. Selon l'article 2 – Montant et Modalité de paiement, il convient désormais:

1. de fixer à un maximum de 120,00€ le montant du subside forfaitaire annuel par personne utilisant des couches hygiéniques

et/ou d'articles d'hygiène pour des raisons de santé et résidant dans la commune de Kehlen;

2. de calculer le montant dudit subside au prorata des mois écoulés depuis l'introduction de la demande de subside et/ou de résidence effective dans la commune de Kehlen;
3. d'effectuer le paiement du subside forfaitaire annuel en début d'exercice financier consécutif à l'introduction de la demande de subside.

### **2. Pacte Climat 2.0 - Approbation des objectifs pour les indicateurs clés du programme EEA « European Energy Award » 2025**

Le conseil communal a approuvé le contrat « Pacte Climat 1.0 » lors de sa séance du 14 décembre 2012 et le contrat « Pacte Climatique 2.0 » lors de sa séance du 3 juin 2022. Les deux contrats ont été signés entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, le groupement d'intérêt économique « My Energy » et la commune de Kehlen.

Étant donné qu'une tâche importante dans le cadre du contrat du Pacte Climat consiste à mettre le programme eea « European Energy Award » à l'ordre du jour du conseil communal au moins une fois par an, M. Thierry Lagoda, conseiller Pacte Climat, a présenté les objectifs pour les indicateurs clés du programme eea « European Energy Award » 2025, élaborés par l'équipe du Pacte Climat de la commune de Kehlen, au conseil communal le 25 octobre 2024. Lors de la séance de ce jour, le conseil communal approuve lesdits objectifs pour les indicateurs clés du programme eea « European Energy Award » 2025.

### **3. SICONA Sud-Ouest – Programme d'action annuel 2025**

Le conseil communal approuve le programme d'action du SICONA Sud-Ouest pour l'année 2025 de la commune de Kehlen d'un montant total de 780.778,91€ dont 345.000,00€ à charge de la commune de Kehlen.

### **4. Réaménagement et mise en conformité des bâtiments A & B de l'école centrale de Kehlen - Avant-projet définitif et devis**

En date du 12 novembre 2024 le bureau d'architecture Serge Bonifas s.à.r.l. de Kehlen a établi le projet avec plans et devis concernant l'école centrale de Kehlen au montant total de 13.614.014,57€ hTVA (15.905.536,15€ TTC). Ledit projet prévoit le réaménagement et la mise en conformité des bâtiments A & B de l'école centrale de Kehlen située au 2, rue de

Nospelt à Kehlen. Les travaux dans la partie B seront avancés tandis que les travaux dans la partie A auront lieu par la suite. Le remplacement de la conduite de chauffage urbain dans les installations extérieures fait partie de l'estimation de coûts ainsi que la construction d'une station de transfert de chaleur à distance dans la partie C. Les bâtiments A & B comprennent, entre autres, au rez-de-chaussée, 9 salles de classe, la salle de conférence, le bureau du président de l'école, la salle de photocopie, la loge du concierge, la gaine technique, la salle de rattrapage, les toilettes ainsi que le foyer et, à l'étage, 6 salles de classe supplémentaires, la terrasse, la salle de séjour, la gaine technique, la salle de photocopie, les toilettes, etc. Dans cette optique, le conseil communal approuve le projet avec plans et devis concernant l'école centrale de Kehlen.

## 5. Lotissements

### 5.1. Lotissement de terrains dans la rue de l'École à Nospelt & Convention

En date du 12 juin 2024, le bureau de géomètres experts Geolux G.O. 3.14 de Fennange a établi le projet de lotissement n°23-499IEI pour le compte de la société Nospelt Properety s.à r.l. de Nospelt. Ledit projet a pour objet de lotir les parcelles n°174/3953, place, d'une contenance de 8,28 ares et n°175/3954, place, d'une contenance de 6,75 ares, situées section C de Nospelt, au lieu-dit « Rue de l'École » en cinq lots pour y construire 3 immeubles résidentiels avec un total de 15 logements. Par ailleurs, en date du 13 novembre 2024, le collège des bourgmestre et échevin a signé une convention avec la société Nospelt Property concernant la mise en œuvre et l'exécution du morcellement de terrains dans la rue de l'École à Nospelt, parcelles cadastrales n°174/3953 et n°175/3954. Dans ce contexte, le conseil communal approuve le projet de lotissement et la convention y afférente.

### 5.2. Lotissement d'un terrain dans la rue de Keispelt à Kehlen

En date du 22 octobre 2024, le bureau de géomètres officiels Best G.O. de Niederanven a établi le projet de lotissement n°249196 pour le compte de l'administration communale de Kehlen. Ce projet a pour objet de lotir la parcelle n°664/7075, place, d'une contenance de 7ha 30a 54ca, située section A de Kehlen, au lieu-dit « Rue de Nospelt » en deux lots en vue de créer un nouveau lot à côté du centre médical pour y construire une annexe. Il s'ensuit que le conseil communal approuve ledit projet de lotissement.

## 6. Commission consultative communale de l'Inclusion sociale et de la participation citoyenne

### 6.1. Démission du poste de secrétaire

Par le biais de sa lettre du 10 novembre 2024, Monsieur Norbert Jung de Nospelt a soumis à l'administration communale de Kehlen sa démission en tant que secrétaire auprès de la commission consultative communale de l'Inclusion sociale et de la participation citoyenne. Ainsi, le conseil communal approuve la démission de Monsieur Jung Norbert de Nospelt en tant que secrétaire de la commission consultative communale de l'Inclusion sociale et de la Participation citoyenne.

### 6.2. Démission d'un membre

Moyennant cette même lettre, Monsieur Norbert Jung soumet à l'administration communale de Kehlen la démission de ses fonctions auprès de la commission consultative communale de l'Inclusion sociale et de la participation citoyenne. Le conseil communal approuve cette démission.

La commission consultative communale de l'Inclusion sociale et de la participation citoyenne se compose ainsi des 11 membres suivants :

N°	Nom / Prénom		Fonction	Localité
1	vacant	CSV	Secrétaire	Nospelt
2	KOHNEN Guy	CSV	Membre	Nospelt
3	vacant	CSV	Membre	
4	REHLINGER Sandra	LSAP	Présidente	Kehlen
5	BACK Joan	LSAP	Membre	Olm
6	CASEY Wendy	DP	Membre	Keispelt
7	BONIFAS Larry	déi gréng	Membre	Nospelt
8	PEREIRA-PACIOTTI Patrizia	neutre	Membre	Olm
9	LIESCH Camille	neutre	Membre	Olm
10	RIEDEL-MAHR Nora	neutre	Membre	Keispelt
11	LINK Marie-Claire	neutre	Membre	Nospelt
12	SOW Momar Tallar	neutre	Membre	Kehlen
13	MARTIN Paul	neutre	Membre	Kehlen

## 7. Conventions

### 7.1. SEA - Conventions bipartites 2024 relatives aux Services d'éducation et d'accueil communaux pour enfants

Le conseil communal approuve les conventions bipartites 2024 relatives au fonctionnement de la maison relais-parascolaire de la commune de Kehlen et de la maison relais-crèche à Keispelt, signées le 02/05/2024 entre le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen, y compris les conditions générales s'y rapportant, telles qu'elles sont présentées.

### 7.2. Fondation Cancer Luxembourg – Convention de partenariat relative à la stratégie « Génération Sans Tabac »

En date du 26 septembre 2024, le collège des bourgmestre et échevins a signé une convention de partenariat avec la Fondation Cancer Luxembourg dans le cadre de la stratégie « Génération Sans Tabac ». Cette convention a pour objet de déterminer les modalités juridiques et techniques du partenariat instauré entre les parties visant à mettre en relation de Fondation Cancer Luxembourg avec l'administration communale de Kehlen. Il importe de préciser qu'en adhérant à la stratégie « Génération Sans Tabac », l'administration communale de Kehlen s'engage à créer dans son périmètre et champs d'autorités des lieux sans fumée et pour pouvoir prétendre à l'obtention d'un label la commune doit répondre à un certain nombre de critères selon les différentes catégories de partenaires « Bronze », « Argent », et « Or ». Dans ce contexte, le conseil communal approuve ladite convention de partenariat.

### 7.3. SICONA Sud-Ouest – Convention concernant la réalisation de projets de protection de la nature

Le conseil communal approuve la convention signée entre Monsieur Julien Ries et l'Administration communale de Kehlen, représentée par son collège des bourgmestre et échevins en date du 13 novembre 2024 et concernant la réalisation de projets de protection de la nature. Par le biais de cette convention, le propriétaire de la parcelle n°88/2294, section B d'Olm, d'une contenance de 47 ares et 80 centiares, située au lieu-dit « Am Brill » autorise la commune à

prendre en charge l'entretien de 10 arbres fruitiers haute-tige. En revanche, le propriétaire de la parcelle s'engage à préserver les arbres et à renoncer à l'utilisation de pesticides chimiques ainsi que d'engrais minéraux et autorise la commune à circuler sur la parcelle à des fins desdits entretiens.

## **8. Dons à l'Union Grand-Duc Adolphe (UGDA)**

Le conseil communal alloue un subside de 300,00€ à l'Union Grand-Duc Adolphe (UGDA) en vue d'adhérer au comité de patronage du 40<sup>e</sup> Concours Luxembourgeois pour jeunes solistes (50,00€) et en offrant aux sociétés participantes un trophée-souvenir concours (250,00€).

## **9. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle dans la carrière C pour les besoins du service de régie communal**

Le conseil communal décide de créer un poste de salarié à tâche manuelle dans la carrière C pour les besoins du service de régie communal.

## **10. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins**

Le conseil communal confirme 5 règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins, à savoir dans la rue du Centre au n°8 à Kehlen pour des travaux d'aménagement d'un passage piétons à partir du 24 octobre 2024 jusqu'à la fin des travaux; dans la rue des Près à Keispelt pour des travaux de raccordement au réseau de distribution, à partir du 04 novembre 2024 jusqu'à la fin des travaux; dans la rue Capellen à Olm (CR103) (prolongation) pour des travaux de déplacement d'un arrêt d'autobus, à partir du 11 janvier 2025 jusqu'au 31 juillet 2025; dans la rue de Dondelange au n°10 et n°10A à Meispelt pour des travaux de réseaux, à partir du 11 novembre 2024 au 20 décembre 2024; dans la rue du Commerce à Olm (prolongation) pour des travaux de raccordement dans la voirie pour l'évacuation des eaux des 2 résidences, à partir du 11 janvier 2025 au 31 juillet 2025.

## **SÉANCE À HUIS CLOS**

### **11. Administration communale**

#### **11.1. Nomination d'un employé communal pour les besoins du secrétariat communal de la commune de Kehlen dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif**

Après un scrutin secret, le conseil communal nomme un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif.

#### **11.2. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif pour le secrétariat communal**

Après un scrutin secret, le conseil communal nomme un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif.

#### **11.3. Décision de classement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif**

Le conseil communal décide, en application de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 28/07/2017 concernant le régime et les indemnités des employés communaux, de classer un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif au grade 10, 1<sup>er</sup> échelon, 242 points indiciaires.

### **12. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants (SEA)**

#### **12.1. Démission d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social**

Le conseil communal approuve la démission volontaire d'un employé communal, de la catégorie C, du groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social.

#### **12.2. Nomination d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social (éducateur diplômé)**

Après un scrutin secret, le conseil communal nomme un éducateur diplômé pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen avec degré d'occupation de 90% (36 heures de travail par semaine) sous le statut de l'employé communal, de la catégorie B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social et à durée indéterminée.

#### **12.3. Décision de classement d'un employé communal de la catégorie B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social**

Le conseil communal décide, en application de l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 28/07/2017 concernant le régime et les indemnités des employés communaux, de classer les fonctions d'un employé communal de la catégorie B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social, au grade 8, 7<sup>e</sup> échelon, 257 points indiciaires.

Présentation du budget rectifié 2024 et du budget 2025.